



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 septembre 2013**

L'an Deux Mille Treize, le dix septembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de REICHSHOFFEN, légalement convoqués le 4 septembre 2013, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Hubert WALTER, Maire.

Présents : Monsieur le Maire Hubert WALTER,
Monsieur le Maire Délégué Bernard MULLER,
Mesdames et Messieurs les Adjoints Yvette DUSCH, Pierre-Marie REXER, Paul HECHT et Monique POGNON,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux Jeannine JEHL, Marcel BUCHER, Jean-Louis GRUSSENMEYER, Louis KOENIG, Martine HOLTZMANN, Thierry BURCKER, Eliane WAECHTER, Angélique KREBS, Stéphane ROLL, Séverine CARPENTIER (à partir du point n° 2013-09-061), Mary-Line UNTEREINER (à partir du point n° 2013-09-061), Michel MEYER, Bernard SCHMITT, Chantal PLACE, Marc HASSENFRTATZ et Jean-Marc LELLE.

Absents excusés avec procuration :

- M. René SPINDLER a donné procuration à M. Hubert WALTER,
- Mme Marie-Hélène STEIN a donné procuration à Mme Martine HOLTZMANN,
- M. René GASSER a donné procuration à M. Jean-Louis GRUSSENMEYER,
- M. Francis ROESSLINGER a donné procuration à M. Paul HECHT.

Absentes excusées :

- Mme Adèle KERN,
- Mlle Magalie WAECHTER.

Absentes :

- Mme Séverine CARPENTIER (jusqu'au point n° 2013-09-061),
- Mme Mary-Line UNTEREINER (jusqu'au point n° 2013-09-061),
- Mme Elisabeth BAUER.

Assistaient également à la réunion :

- M. Patrick BETTINGER, Directeur Général des Services,
- M. Laurent WOLFSTIRN, Directeur des Services Techniques.

CALCUL DU QUORUM : $29 : 2 = 15$ (nombre arrondi à l'entier supérieur).

(Les Conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 20 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire : M. Paul HECHT.

Secrétaire adjoint : M. Patrick BETTINGER, Directeur Général des Services.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 2013-09-060 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2013
- 2013-09-061 Point d'information concernant les décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 25 mars 2008 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

AFFAIRES FINANCIERES

- 2013-09-062 Attribution d'une subvention

DEVELOPPEMENT URBAIN

- 2013-09-063 Aménagement de l'« Île Luxembourg » : Attribution des travaux

AUTRES DOMAINES

- 2013-09-064 Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- 2013-09-065 Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

COMPTE - RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures. Il rappelle l'ordre du jour et fait procéder à l'appel des membres présents.

2013-09-060. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2013

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 3 abstentions (Mme KREBS, Mrs MEYER et LELLE) :

- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2013.

Arrivée de Mmes Séverine CARPENTIER et Mary-Line UNTEREINER au point n° 2013-09-061.

2013-09-061. POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 25 MARS 2008 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Période du 25 juin au 3 septembre 2013

Alinéa 4 : Passation des marchés et accords-cadres à procédure adaptée	
Date	Objet de la décision
2.8.2013	Marché : Restructuration de couches de roulement dans diverses rue – Programme 2013 Montant du marché : 148 996,48 € T.T.C. Titulaire : Entreprise WILLEM – SURBOURG
6.8.2013	Marché : Restauration et consolidation de l'Altkirch – Lot n° 1 : Aménagement paysager Montant du marché : 75 276,28 € T.T.C. Titulaire : PINTO Sàrl – MARIENTHAL
6.8.2013	Marché : Restauration et consolidation de l'Altkirch – Lot n° 2 : Maçonnerie – Gros-œuvre Montant du marché : 57 874,87 € T.T.C. Titulaire : LEON Sàrl – SELTZ
6.8.2013	Marché : Restauration et consolidation de l'Altkirch – Lot n° 3 : Charpente Montant du marché : 23 957,08 € T.T.C. Titulaire : GASSER Fils – REICHSHOFFEN
6.8.2013	Marché : Restauration et consolidation de l'Altkirch – Lot n° 4 : Couverture Montant du marché : 13 591,82 € T.T.C. Titulaire : KLEBER Couverture – REICHSHOFFEN
6.8.2013	Marché : Restauration et consolidation de l'Altkirch – Lot n° 5 : Ferronnerie Montant du marché : 9 495,04 € T.T.C. Titulaire : WILLEM Métallerie – GUMBRECHTSHOFFEN
6.8.2013	Marché : Restauration et consolidation de l'Altkirch – Lot n° 6 : Signalétique Montant du marché : 369,56 € T.T.C. Titulaire : INOVAL Signalétique – STRASBOURG

8.8.2013	Marché : Restauration du mur d'enceinte – Lot n° 1 : Maçonnerie – Gros-œuvre Montant du marché : 30 397,05 € T.T.C. Titulaire : DE BARROS Maçonnerie – REICHSHOFFEN
8.8.2013	Marché : Restauration du mur d'enceinte – Lot n° 2 : Serrurerie Montant du marché : 10 419,55 € T.T.C. Titulaire : WILLEM Métallerie – GUMBRECHTSHOFFEN
8.8.2013	Marché : Restauration du mur d'enceinte – Lot n° 3 : Signalétique Montant du marché : 274,36 € T.T.C. Titulaire : INOVAL Signalétique – STRASBOURG
12.8.2013	Marché : Restauration du mur d'enceinte – Lot n° 4 : Aménagement paysager Montant du marché : 3 065,53 € T.T.C. Titulaire : PINTO Sàrl - MARIENTHAL
Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières	
13 concessions ont été signées depuis le dernier Conseil Municipal	
Alinéa 20 : Lignes de trésorerie dans la limite de 1 000 000 €	
Date	Objet de la décision
26.8.2013	Mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alsace Vosges Montant : 500 000 € Conditions : Moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 1,80 %, soit 2,0210 % à la signature du contrat + une commission forfaitaire de 1 000 € au moment de la mise en place de la ligne

Après les explications de M. le Maire,

Le Conseil prend acte des décisions prises.

2013-09-062. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

M. Pierre-Marie REXER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal, que par courrier en date du 23 juillet 2013, l'Association « REICHSHOFFEN Animation » sollicite une subvention pour couvrir le déficit de l'organisation, pour le compte de la Ville, de la Course du Printemps du 27 avril dernier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer à l'Association « REICHSHOFFEN Animation » une subvention au titre de l'organisation de la Course du Printemps 2013,
- impute la dépense à l'article 6574 du budget principal dont les crédits sont suffisants.

2013-09-063. AMENAGEMENT DE L'« ÎLE LUXEMBOURG » : ATTRIBUTION DES TRAVAUX

M. le Maire rappelle que par délibération du 16 avril 2013, le Conseil Municipal approuvait le projet d'aménagement du « Cœur de Ville », secteur « Île Luxembourg » et autorisait le Maire à lancer l'appel d'offres.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la presse le 18 juin 2013 avec remise des offres fixée au 17 juillet 2013 à 12 h 00, avec possibilité pour les entreprises de télécharger les dossiers sur le site www.marches-securises.fr.

L'appel d'offres a été lancé sous la forme de la procédure adaptée en 2 tranches comme suit :

Tranches	Désignation des lots	Délais d'exécution
<p>Tranche ferme Aménagement de l'île Luxembourg et réaménagement partiel de la rue de la Schmelz</p>	<p>Lot 1 : Voirie Lot 2 : Aménagement paysager - Espaces verts Lot 3 : Réseaux secs – Eclairage public Lot 4 : Passerelles en bois Lot 5 : Béton pour assise de passerelle</p>	5 mois
<p>Tranche conditionnelle Aménagement de la rue du Ruisseau, de la rue du Moulin, et réaménagement partiel de la rue des Baigneurs</p>	<p>Lot 1 : Voirie Lot 2 : Espaces verts Lot 3 : Réseaux secs – Eclairage public</p>	4 mois

Les critères de jugement des offres étaient définis comme suit :

- Prix des prestations : 35 points
- Valeur technique de l'offre : 33 points
- Délai et planning opérationnel : 32 points

Le nombre d'entreprises ayant répondu est de :

Tranche ferme :

- Lot 1 – Voirie : 4
- Lot 2 - Aménagement paysager/Espaces verts : 3
- Lot 3 - Réseaux secs/Eclairage public : 3
- Lot 4 - Passerelles en bois : 1
- Lot 5 - Béton pour assise de passerelle : 1

Tranche conditionnelle :

- Lot 1 – Voirie : 4
- Lot 2 - Espaces verts : 3
- Lot 3 - Réseaux secs/Eclairage public : 3

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 juillet 2013 à 17 h 30 pour l'ouverture des plis, et le 7 août 2013 à 17 h 30 pour procéder au jugement et au classement des offres.

La Commission d'Appel d'Offres propose de déclarer infructueux le lot n° 4 de la tranche ferme, une seule entreprise y ayant répondu, et de relancer une consultation pour ce lot.

Pour les autres lots, la Commission propose d'attribuer les marchés aux entreprises mieux-disantes, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après, et prend note qu'en raison de légères modifications techniques, une mise au point des marchés s'avère nécessaire pour les lots 3 et 5.

Tranche ferme	Entreprise	Montant T.T.C.
Lot 1 : Voirie	JEAN LEFEBVRE	181 292,46 €
Lot 2 : Aménagement paysager - Espaces verts	FENNINGER	106 215,54 €
Lot 3 : Réseaux secs – Eclairage public	SOGECA	48 780,89 €
Lot 4 : Passerelles en bois	Infructueux	
Lot 5 : Béton pour assise de passerelle	SOTRAVEST	11 194,56 €

Tranche conditionnelle	Entreprise	Montant T.T.C.
Lot 1 : Voirie	JEAN LEFEBVRE	168 980,33 €
Lot 2 : Espaces verts	FENNINGER	16 368,39 €
Lot 3 : Réseaux secs – Eclairage public	SOGECA	7 860,71 €

VU la proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 7 août 2013,

VU les crédits inscrits au budget primitif 2013,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 1 voix contre (M. SCHMITT) :

- décide d'attribuer, après mise au point des offres, les travaux d'aménagement du « Cœur de Ville », secteur « Île Luxembourg », comme suit :

Tranche ferme	Entreprise	Montant T.T.C.
Lot 1 : Voirie	JEAN LEFEBVRE	181 292,46 €
Lot 2 : Aménagement paysager - Espaces verts	FENNINGER	106 215,54 €
Lot 3 : Réseaux secs – Eclairage public	SOGECA	52 158,16 €
Lot 4 : Passerelles en bois	Infructueux	
Lot 5 : Béton pour assise de passerelle	SOTRAVEST	15 643,68 €

Tranche conditionnelle	Entreprise	Montant T.T.C.
Lot 1 : Voirie	JEAN LEFEBVRE	168 980,33 €
Lot 2 : Espaces verts	FENNINGER	16 368,39 €
Lot 3 : Réseaux secs – Eclairage public	SOGECA	7 860,71 €

- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

2013-09-064. RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 (dite loi BARNIER) relative au renforcement de la protection de l'environnement, et son décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000, font l'obligation aux collectivités d'informer l'utilisateur du service rendu notamment pour l'élimination des déchets ménagers.

A cet effet, le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin a établi un rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal avant le 30 septembre suivant la clôture de l'exercice.

Pour 2012, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin donne les indications suivantes :

Nombre de communes	85 communes regroupées au sein de 9 Communautés de Communes
Population desservie	94 101 habitants
Nombre de déchèteries	11
Déchets collectés et traités	54 927 tonnes
Déchets produits par habitant	584 kg
Déchets valorisés	62,30%
Devenir des déchets	Incineration : 6 946 tonnes soit 74 kg/habitant/an
	Valorisation : 27 181 tonnes soit 290 kg/habitant/an
	Enfouissement : 20 700 tonnes soit 220 kg/habitant/an
	Diminution des ordures ménagères résiduelles enfouies et augmentation des tonnages des déchets recyclables
	Augmentation de 2,9 % du taux de valorisation en 2012 par rapport à 2011
Indicateurs techniques	En 2012 par rapport à 2011 : ⇒ - 1,2 % de déchets ⇒ - 3,5 % d'ordures ménagères résiduelles ⇒ - 2,5 % de tonnages poubelle bleue ⇒ + 1,1 % de tonnages déchèteries ⇒ + 2,8 % de tonnages conteneurs de proximité
Coût de la collecte et du traitement	4 518 258 €
Coût des différentes filières de recyclage	1 611 003 €
Montant des participations versées par les collectivités membres du Syndicat	7 698 564 €
Budget 2012	Dépenses de fonctionnement : 8 949 136,58 € Recettes de fonctionnement : 10 190 195,46 € Dépenses d'investissement : 5 704 735,87 € Recettes d'investissement : 5 997 442,34 €

Après les explications de M. le Maire,

Le Conseil prend acte du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

2013-09-065. RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle au Conseil que le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 impose aux collectivités de publier, avant le 30 juin de chaque année, un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement. Cette disposition est reprise à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour les collectivités faisant partie d'un EPCI, ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant avant le 31 décembre suivant la clôture de l'exercice.

Rapport 2012 sur l'eau

Pour l'année 2012, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau établi par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de REICHSHOFFEN et Environs donne les indications suivantes :

Prix de l'eau	1,64 € H.T./m ³
Abonnement	59,86 € H.T./abonné/an
Population desservie	14 573 habitants
Nombre de communes	7
Nombre d'abonnés	5 483 dont 2 010 sur REICHSHOFFEN et 174 sur NEHWILLER
Production d'eau	1 008 700 m ³ dont 0 m ³ prélevé sur le Schwarzbach
Volume d'eau facturé	669 675 m ³ dont : 254 805 m ³ sur REICHSHOFFEN 18 848 m ³ sur NEHWILLER 17 283 m ³ au Syndicat des Eaux de WOERTH
Longueur du réseau	131,80 km de conduites principales 52,65 km de branchements
Qualité de l'eau	Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique, conforme aux normes en vigueur pour les 37 prélèvements réalisés
Travaux réalisés sur la commune de REICHSHOFFEN	Renforcement du réseau d'eau rue du Maréchal Mac Mahon et rue de la Schmelz à REICHSHOFFEN Réhabilitation du réseau rue de la République et rue de la Lorraine à NEHWILLER
Recettes globales 2012	1 592 558,00 €
Dettes au 1.1.2012	2 826 942,81 €

Ce rapport a été présenté au Comité Directeur du Syndicat des Eaux lors de sa réunion du 18 juin 2013.

Rapport 2012 sur l'assainissement

Pour l'année 2012, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement, établi par le S.D.E.A. (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin) pour le compte de la Ville de REICHSHOFFEN, et complété par les données techniques fournies par le SATESA (Service départemental d'Assistance Technique à l'Exploitation des Systèmes d'Assainissement) et les services techniques de la Ville, donne les indications suivantes :

Prix de l'eau (part assainissement)	1,50 € H.T./m ³ (identique à 2011)
Population desservie	5 624 habitants (recensement 2008)
Nombre d'abonnés redevables	1 985 sur REICHSHOFFEN 169 sur NEHWILLER
Volume d'eau soumis	235 187 m ³ dont 17 621 m ³ pour NEHWILLER
Longueur du réseau E.U.	43,285 km
Longueur du réseau E.P.	20, 723 km
Longueur de réseau nettoyé	6,747 km
Stations de pompage	7
Bassin d'orage	1
Nombre de déversoirs d'orage	18
Nombre de bouches d'égout	1 533
Production annuelle de boue	4 064 m ³ (à 4,5 % de siccité)
Qualité des boues	Conforme aux normes pour valorisation agricole
Qualité de l'effluent traité	Traitement satisfaisant au niveau de la concentration rejetée dans le milieu naturel
Coût d'exploitation de la station d'épuration	230 585,94 €
Coût d'exploitation des réseaux	93 048,95 €
Travaux réalisés en 2012	Néant
Recettes globales 2012	1 215 468,74 €
Dette au 31.12.2012	1 595 866,41 €

Pour 2012, le prix de l'eau à REICHSHOFFEN s'élève à 3,91 € T.T.C./m³ d'eau (hors abonnement de 63,15 € T.T.C. par compteur et par an perçu par le Syndicat des Eaux).

VU les rapports précités consultables au Service Technique de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie,

VU les explications fournies par M. le Maire,

Le Conseil prend acte du rapport annuel 2012 sur l'eau et l'assainissement.

La séance est levée à 21 h 05.